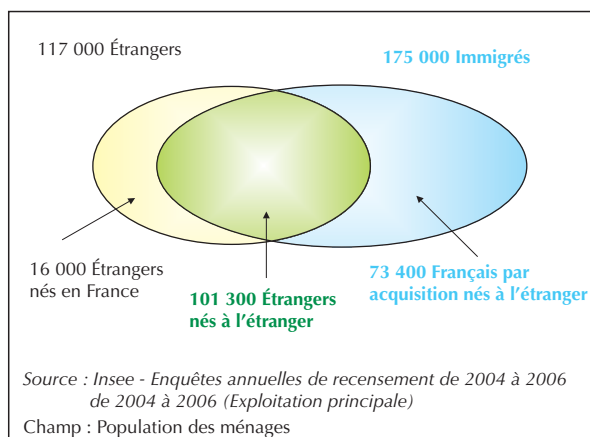


LA POPULATION DES MÉNAGES AQUITAINS COMPTE 175 000 IMMIGRÉS EN 2005

N° 173
JANVIER 2008

Au 1^{er} janvier 2005, 175 000 personnes immigrées résident en Aquitaine dans des résidences principales. Elles représentent 5,8 % de la population régionale. Cette part est stable depuis 1999. Les immigrés sont le plus souvent natifs d'un pays de l'Union européenne. Ceux originaires d'Afrique sont également bien représentés. Les femmes immigrées sont plus nombreuses que les hommes. Le niveau de formation s'est élevé nettement pour les immigrés, comme pour l'ensemble de la population.

Au 1^{er} janvier 2005, l'Aquitaine compte 175 000 immigrés au sein de la population des ménages*. Ils sont 21 000 de plus que ceux recensés en 1999. Parmi cette population immigrée (c'est-à-dire des personnes nées de nationalité étrangère à l'étranger), 101 300 sont restés de nationalité étrangère et 73 400 ont pris la nationalité française. Ces derniers l'ont acquise par naturalisation ou par mariage.



En Aquitaine, la population immigrée représente 5,8 % de la population régionale des ménages, proportion moins élevée qu'en France métropolitaine, où elle est de 8,0 %. De plus, depuis le recensement de 1999, cette proportion est stable en Aquitaine tandis qu'elle s'est légèrement accrue au plan national (+ 1 point). La population des ménages recouvre l'ensemble des personnes partageant une même résidence principale, sans qu'elles soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple).

Au sein de cette population immigrée, les femmes sont plus nombreuses que les hommes en Aquitaine. Ce constat déjà établi en 1999 se confirme. La part des femmes immigrées résidant en Aquitaine est de 52 %, supérieure d'un point à celle de la France métropolitaine.

Le développement de l'immigration féminine a débuté dans les années soixante-dix, avec les mesures facilitant le regroupement familial. Les résultats du recensement de 1999 montraient que les femmes ne migraient plus seulement dans ce contexte, et qu'elles venaient plus souvent seules.

Les immigrés et les étrangers

Un immigré est une personne résidant en France, née étrangère dans un pays étranger.

La qualité d'immigré est définie en fonction d'un double critère immuable, de lieu de naissance et de nationalité. Tout immigré n'est pas étranger : un immigré a pu acquérir la nationalité française.

Est considéré comme étranger toute personne résidant en France et n'ayant pas la nationalité française. Tout étranger n'est pas immigré : certains étrangers sont nés en France. C'est le cas de 16 000 d'entre eux.

Les 101 000 étrangers nés à l'étranger appartiennent donc aux deux populations, celle des étrangers et celle des immigrés.

Au 1^{er} janvier 2005, 117 000 étrangers vivent dans des résidences principales en Aquitaine. Près de neuf étrangers sur dix sont nés à l'étranger. Depuis 1999, le nombre d'étrangers a augmenté plus faiblement que celui des immigrés : 13 000 personnes pour 21 000 immigrés.

*Le champ étudié ici exclut la population résidant dans des communautés. Les immigrés appartenant à un ménage représentent environ 97 % de l'ensemble de la population immigrée de la région.

Les immigrés âgés de 30 à 59 ans majoritaires

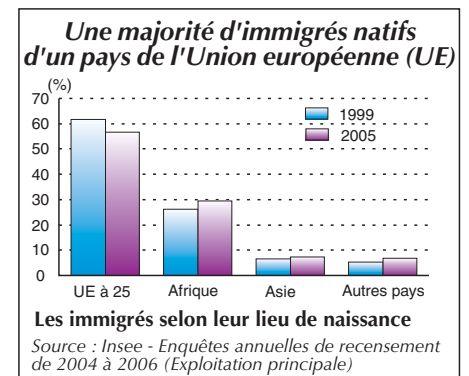
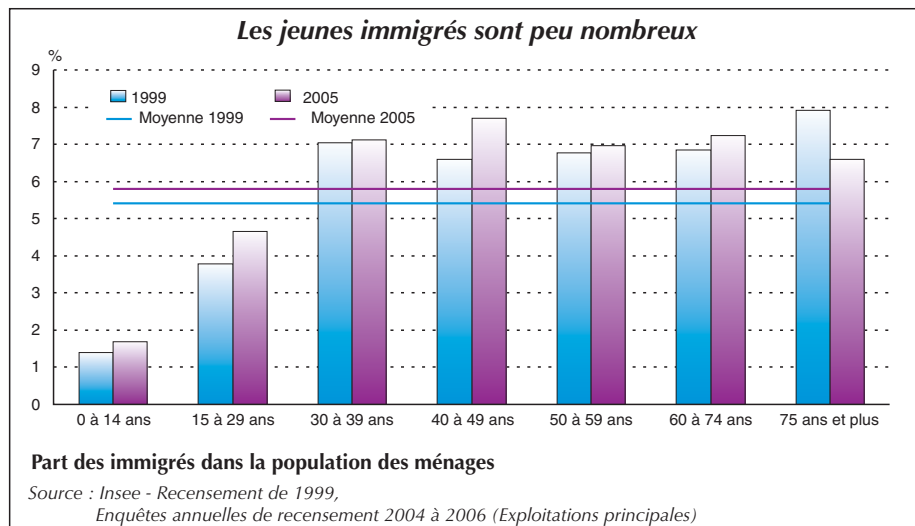
Au 1^{er} janvier 2005, 4 % des immigrés ont moins de 15 ans et 11 % ont atteint ou dépassé 75 ans. Les jeunes immigrés sont peu nombreux. En effet, par définition, les enfants nés en France de parents étrangers ne sont pas des immigrés. Seuls les enfants nés à l'étranger de nationalité étrangère sont considérés comme des immigrés. C'est aux âges d'activité que les migrants sont les plus nombreux. Plus de la moitié d'entre eux ont entre 30 et 59 ans. Les immigrés de ce groupe d'âge représentent 7 % de la population des ménages de l'Aquitaine. Cette proportion est proche de celle observée en moyenne dans les régions de province (8 %), mais nettement inférieure à celle de l'Hexagone, où elle atteint 11 %.

renouvelant peu, la population immigrée vieillit. L'Aquitaine est en effet depuis longtemps une terre d'accueil. Le besoin de main-d'œuvre d'après-guerre a coïncidé avec un afflux de population quittant leur pays d'origine dans des contextes économiques et politiques parfois difficiles (Italie, Espagne, Portugal). Les migrations de retraite, en provenance d'autres pays européens (notamment du Royaume-Uni) viennent s'ajouter à ce vieillissement naturel d'immigrants installés depuis longtemps en Aquitaine.

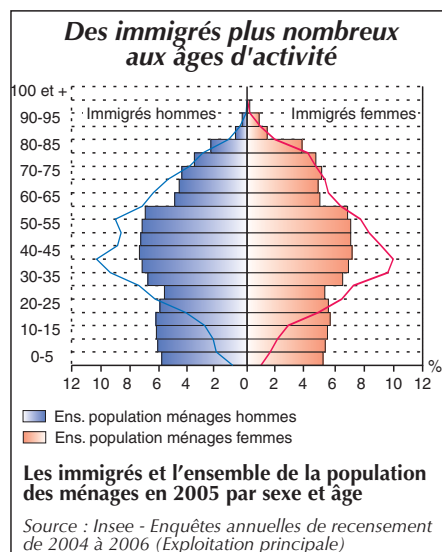
La "pyramide" des âges de la population immigrée a une forme particulière, très proche d'un losange : sa base s'élargit progressivement, puis les classes d'âge deviennent moins nombreuses à partir de 40 ans.

Six immigrés sur dix viennent d'Europe

Au 1^{er} janvier 2005, une majorité des immigrés résidant en Aquitaine sont nés en Europe (104 500 personnes), dont 92 % dans un des pays de l'Union européenne à 15. Viennent ensuite ceux qui sont originaires du continent africain (51 200 personnes) ; ils représentent 29 % des immigrés contre 42 % dans l'Hexagone. Les migrants africains sont plus présents en Languedoc-Roussillon et en Midi-Pyrénées : respectivement 42 % et 34 %. Les personnes venues d'Asie (12 600) sont bien moins représentées en Aquitaine qu'au plan national : 7 % de la population immigrée dans la région, contre 14 % en France métropolitaine. La part des migrants originaires d'Asie, dans les deux régions précitées, est proche de celle observée en Aquitaine.



La région Aquitaine compte proportionnellement plus d'immigrés âgés de 60 ans ou plus (28 %) qu'en France hors région parisienne (26 %). Les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon en recensent plus, respectivement 30 et 31 %. En 2005, 18 % des immigrés résidant en Aquitaine ont entre 60 et 74 ans, contre 15 % au niveau national. Et 10 % ont plus de 75 ans, contre 7 % au plan national. Les courants migratoires récents n'ont pas compensé les effets d'un vieillissement accentué des migrants plus anciens. En s'installant durablement, et en se

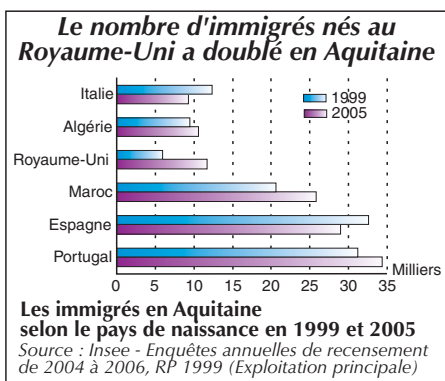


Une grande partie des immigrés originaires du continent africain vient du Maghreb : le Maroc (26 000 personnes) et l'Algérie (11 000 personnes) sont les deux principaux pays d'origine. Pour les immigrés nés en Europe, le Portugal occupe le premier rang, avec plus de 34 000 personnes nées au Portugal (non françaises de naissance) qui résident en Aquitaine. L'Espagne arrive au deuxième rang avec 29 000 immigrés.

Union Européenne (UE) à 25 pays

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède.

Le nombre d'immigrés natifs du Royaume-Uni a doublé entre 1999 et 2005, passant de 6 000 à 12 000 personnes. La recherche d'un environnement de qualité, le prix de l'immobilier inférieur à celui pratiqué outre-Manche, l'accroissement des liaisons aériennes avec leur pays d'origine, sont déterminants pour leur choix résidentiel en Aquitaine, mais aussi dans les autres régions du grand Sud-Ouest. L'Italie, la Belgique, et la Turquie sont aussi des pays d'origine bien représentés dans la communauté immigrée en Aquitaine. A partir de 1999, le nombre des immigrés venus d'Espagne ou d'Italie, installés depuis longtemps en Aquitaine, se réduit du fait des décès et du faible nombre de nouveaux arrivants.



Les Britanniques en tête des arrivées récentes

Au 1^{er} janvier 2005, 27 000 nouveaux arrivants immigrés âgés de quatre ans ou plus, résident en Aquitaine. Leur résidence antérieure était à l'étranger cinq ans auparavant. Ils représentent 4 % des nouveaux migrants arrivés en France depuis l'an 2000. Cette part place l'Aquitaine au 6^e rang des régions de métropole.

Ils sont 13 400 nouveaux arrivants à être nés dans un pays de l'Union européenne (UE) à 25. La région reste notamment très attractive pour les immigrés originaires du Royaume-Uni : 6 000 Britanniques se sont installés dans la région entre 2000 et 2005, soit quatre migrants sur dix des

Les nouveaux arrivants

Il s'agit des personnes qui résidaient à l'étranger 5 ans auparavant, en excluant les immigrés qui résidaient dans une autre région française.

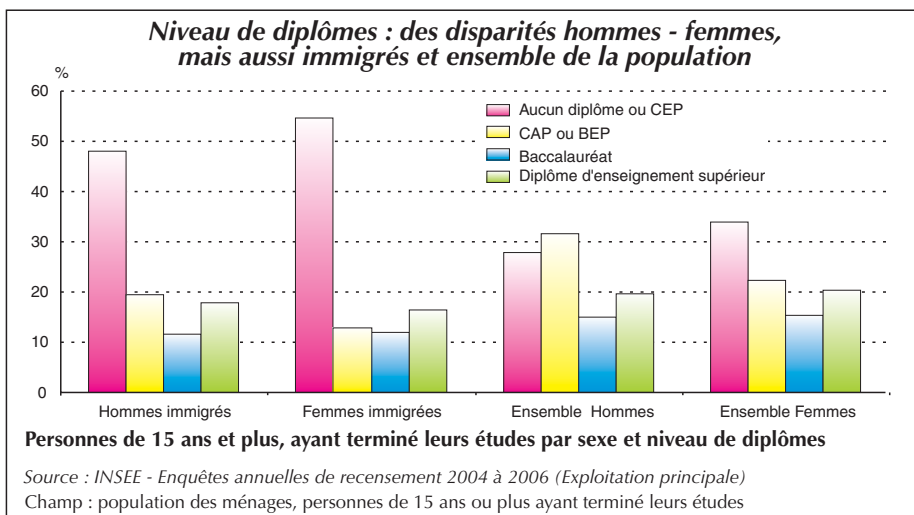
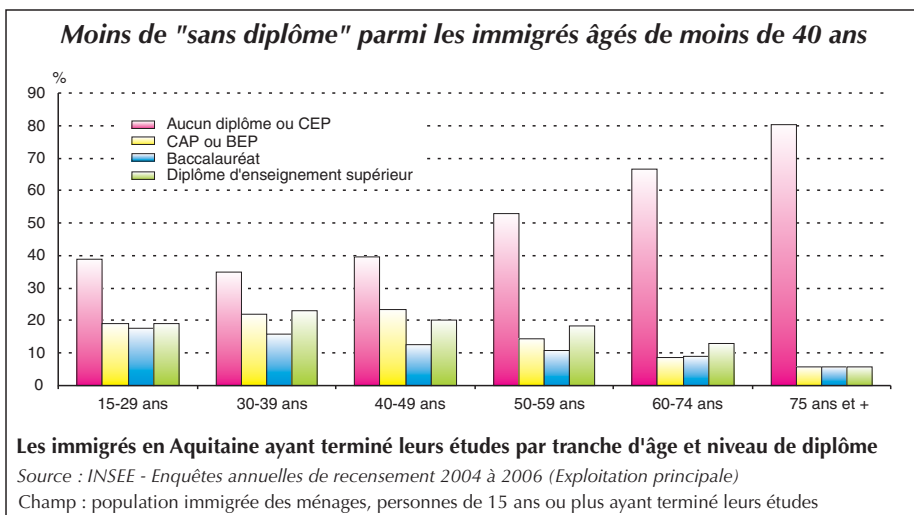
Le pays de résidence 5 ans auparavant peut tout à fait différer du pays de naissance : c'est la répartition par pays de naissance qui est étudiée ici.

nouveaux venus de l'UE à 25. Les nouveaux arrivants des pays d'Afrique, natifs surtout du Maghreb, sont également bien présents : trois immigrés sur dix des migrants récemment arrivés en Aquitaine.

Moins diplômés, les immigrés ont cependant un niveau de formation en progression

Pour l'ensemble de la population ayant terminé ses études, immigrée ou non, le niveau de formation s'élève au fil des générations. Les jeunes sont en général plus diplômés que leurs aînés. La proportion de personnes sans diplôme ou

avec le seul certificat d'études primaires (CEP) diminue à chaque génération, tandis que s'élève celle des titulaires d'un baccalauréat. Cependant en 2005, le niveau d'études de la population immigrée est globalement inférieur à celui de l'ensemble de la population régionale. En effet, 51 % des immigrés âgés de 15 ans ou plus ont un niveau d'études correspondant à l'école primaire, contre 31 % pour la population régionale du même âge. La part des sans diplôme est plus élevée pour les femmes immigrées (55 %) que pour leurs homologues masculins (48 %). Pour les autres niveaux de diplômes, l'écart est moindre entre immigrés et ensemble de la population des ménages aquitains. Par exemple, 12 % des immigrés sont bacheliers, contre 16 % pour la population aquitaine.

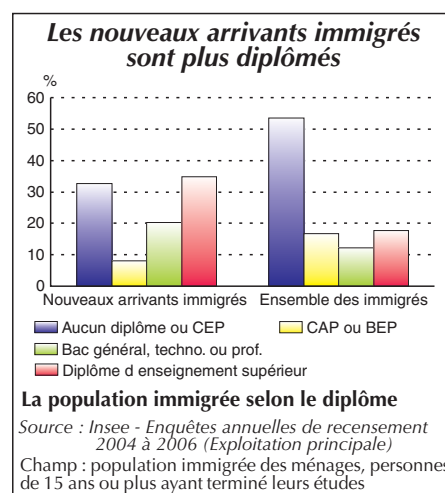


Concernant les diplômes du supérieur, les immigrés sont aussi moins bien pourvus : 17 % ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur contre 20 % pour l'ensemble de la population. Les différences entre hommes et femmes immigrés sont très peu marquées pour les titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme post - bac.

De 1999 à 2005, le pourcentage d'immigrés sans diplôme ou n'ayant que le certificat d'études primaires a baissé de quatre points pour ceux qui ont fini leur formation initiale. Et sur la même période, la proportion des titulaires du baccalauréat a augmenté de quatre points et celle des diplômés de l'enseignement supérieur de trois points. Cette hausse s'explique notamment par un effet "génération". Ainsi au 1^{er} janvier 2005, quatre

personnes immigrées sur dix, âgées de 15 à 29 ans, a un niveau d'études correspondant à l'école primaire, contre près de sept immigrés sur dix parmi ceux âgés de 60 ans ou plus. De même, la part des détenteurs du seul baccalauréat est de deux sur dix parmi les jeunes immigrés de 15 à 29 ans, contre moins de un sur dix pour les immigrés ayant atteint ou dépassé 60 ans.

Les immigrés installés en Aquitaine, qui vivaient cinq ans auparavant hors de France, et qui ont terminé leurs études, sont globalement plus diplômés que les résidents anciens. En effet, 55 % de ces "nouveaux arrivants" sont bacheliers ou diplômés de l'enseignement supérieur contre 29 % pour ceux installés avant l'an 2000. Ce constat n'est pas spécifique à la région, il est également



observé au niveau national. Il s'explique par le fait que les immigrés nouveaux arrivants sont souvent plus jeunes.

Yvette WILLM

Le recensement

Depuis 2004, la nouvelle méthode de recensement substitue au comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans une technique d'enquêtes annuelles. Elle distingue les communes de moins de 10 000 habitants d'une part, recensées une fois tous les 5 ans par roulement, et les communes de plus de 10 000 habitants d'autre part, pour lesquelles un échantillon d'adresses regroupant environ 8 % de la population est recensé chaque année.

Le concept de population mis en œuvre dans les recensements français est celui de la population résidente. Sont comptées les personnes qui séjournent plus de six mois par an sur le territoire français. À ce titre, les immigrants clandestins ont vocation à être comptabilisés dans la population. On sait cependant que les recensements n'échappent pas à ces omissions. Et il est probable que les personnes en situation irrégulière sont omises plus fréquemment que d'autres, sans qu'on puisse donner d'indications chiffrées.

L'analyse de la population immigrée porte sur le seul champ de la population des ménages, la collecte concernant les communautés n'étant pas disponible actuellement.

Cette analyse est basée sur le cumul des enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006, soit une situation référencée au 1^{er} janvier 2005.

Définitions :

Âge : L'âge pris en compte est l'âge révolu au moment du recensement

Diplôme : Est considéré ici le dernier diplôme obtenu par l'ensemble des personnes de la population des ménages âgées de 14 ans ou plus et qui ne sont pas inscrites dans un établissement d'enseignement (donc ayant terminé leurs études).

Ménages : Ensemble des personnes, non forcément apparentées, qui partagent le même logement. La population des ménages n'inclut donc pas les résidents des communautés (cités universitaires, maisons de retraite, etc.) et des habitations mobiles.

POUR EN SAVOIR PLUS ...

- "Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 - Près de 5 millions d'immigrés à la mi - 2004"
Insee Première n° 1098-août 2006.
- "Les immigrés en France"
Insee Références-2005
- "Qui sont les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour en France ?"
DREES Études et Résultats n° 612-décembre 2007.
- "Les populations immigrées en Aquitaine" Le dossier Insee Aquitaine n° 48-janvier 2004.
- "Les immigrés en Aquitaine" Le 4 pages Insee Aquitaine n° 125-janvier 2004.
- "La Dordogne, département le plus attractif de France pour les Britanniques"
Mme Gervais-Aguer - Cci Aquitaine AquiEco Dossier n° 005-novembre 2006

